

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ**  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

01/02/2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :**

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Est absente : Julie L'Homme, conseillère

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

21-02-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Patrick Godin, appuyé par Martin Berger et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
4. Période de questions
5. Approbation des comptes à payer
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal

- 8.2 Contrat pour des travaux d'abattage et de dégagement de l'emprise municipale – rang Thiersant
  - 9. **SERVICE D'URBANISME**
    - 9.1 Rapport des permis
    - 9.2 Renouvellement de l'offre de services d'inspecteur en bâtiment – GESTIM
    - 9.3 Adoption d'une résolution d'appui au projet présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant la coupe d'arbres sur les lots 6 314 243 et 3 217 643, tous deux propriétés de Ferme Libert et Cartier enr
  - 10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
    - 10.1 Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 12 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
    - 10.2 Système de clefs
    - 10.3 Travaux d'élagage, d'abattage, d'essouchage et de rehaussements des couronnes
    - 10.4 **CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES**
      - 10.4.1 Construction du Centre de services – Décompte progressif n° 6
  - 11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
  - 12. **VARIA OUVERT :**
  - 13. Période de questions
  - 14. Levée de la séance
- 

22-02-21

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

23-02-21

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 11 janvier 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question reçue.

24-02-21

**5. APPROBATION DES COMPTES**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 8 au 31 janvier 2021 au montant de 116 321,44 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Martin Berger

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 8 au 31 janvier 2021 au montant de 116 321,44 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **6.1 RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de janvier.

#### **6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS**

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé au cours du mois de janvier.

#### **7. CORRESPONDANCE**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021).

#### **8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

##### **8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 23 janvier 2021 a été remis aux élus pour information.

25-02-21

##### **8.2. CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ABATTAGE ET DE DÉGAGEMENT – RANG THIERSANT**

Considérant que des travaux d'abattage et de dégagement de l'emprise municipale sont requis sur le rang Thiersant.

Considérant la soumission de Services d'Arbres de La Sablonnière, numéro 04052020 datée du 4 mai 2020.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'abattage et le dégagement de l'emprise municipale sur le rang Thiersant à la compagnie Services d'Arbres de La Sablonnière inc. pour une durée approximative des travaux de 24 heures au tarif horaire de 300\$. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02 32000 521.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **9. SERVICE D'URBANISME**

##### **9.1 RAPPORT DES PERMIS**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que trois (3) permis ont été émis pour la période de janvier 2021.

26-02-21 **9.2 RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT –  
GESTIM**

Il est proposé Patrick Godin  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

Que le Conseil renouvelle l'offre de services d'inspecteur en bâtiment à raison de 3 heures par semaine pour une durée d'un (1) an au tarif de 205\$, et ce, tel que mentionné dans la correspondance de *Gestion Électronique de Service Technique et d'inspection Municipale inc.* en date du 20 novembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

27-02-21 **9.3 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET PRÉSENTÉ À LA  
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC,  
CONCERNANT LA COUPE D'ARBRES SUR LES LOTS 6 314 243 ET 3 217 643,  
TOUS DEUX PROPRIÉTÉS DE FERME LIBERT ET CARTIER ENR.**

Considérant que le demandeur souhaite défricher une partie des lots 6 314 243 et 3 217 643 correspondant à une superficie de 4,86 hectares.

Considérant que cette superficie se situe dans une zone à potentiel acéricole.

Considérant que cette superficie de 4,86 hectares serait remise en culture.

Considérant qu'en contrepartie, 9,4 hectares du lot 3 217 711 seraient reboisés.

Considérant que l'échange a été reconnu conforme au règlement sur les exploitations agricoles par le MELCC dans un avis daté du 28 octobre 2020.

Considérant que la demande est accompagnée d'une prescription forestière préparée par un ingénieur forestier et que le demandeur entend respecter les normes de reboisement prévues.

Considérant que l'utilisation projetée est conforme aux usages autorisés à la réglementation de la municipalité de Saint-Aimé.

Il est unanimement résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé ne s'oppose pas à la demande relative à la coupe d'arbres sur les lots 6 314 243 et 3 217 643, tous deux propriétés de Ferme Libert et Cartier Enr.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

28-02-21 **10.1 ADOPTION DU RAPPORT MUNICIPAL D'ACTIVITÉS DE L'AN 12 – SCHÉMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009.

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel.

Considérant que l'an 12 correspond à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-Aimé en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma.

Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Boisselle

Que le rapport municipal d'activités de l'an 12, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

29-02-21

## **10.2 SYSTÈME DE CLEFS**

Considérant la soumission de Serrupro datée du 27 janvier 2021.

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Patrick Godin

Et résolu

De retenir les services de Serrupro afin de bâtir un système de clefs répondant aux besoins en termes de gestion des accès des bâtiments au coût de 1 225\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire 23 07001 000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

30-02-21

## **10.3 TRAVAUX D'ÉLAGAGE, D'ABATTAGE, D'ESSOUCHAGE ET DE REHAUSSEMENTS DES COURONNES**

Considérant que des travaux d'abattage, d'essouchage, d'élagage et de dégagement de structure sont nécessaires à l'édifice du 285, rue Bonsecours.

Considérant que des travaux d'abattage, d'essouchage et de rehaussements des couronnes sont nécessaires au 398, montée Sainte-Victoire.

Considérant les soumissions de Services d'Arbres de La Sablonnière, numéro 30092020 datée du 30 septembre 2020.

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

D'octroyer le contrat à la compagnie Services d'Arbres de La Sablonnière inc. pour effectuer les travaux d'abattage, d'essouchage, d'élagage, de rehaussements des couronnes et de dégagement de structure au montant de 3 600 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est affectée aux postes budgétaires numéros 02 70120 522 et 02 32000 522.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **10.4 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES**

31-02-21

### **10.4.1 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 6**

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 6 concernant les travaux de construction du Centre de services exécutés jusqu'au 17 décembre 2020, préparé par notre architecte, monsieur Michel Faucher.

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

De procéder au paiement du décompte n° 6 des travaux de construction du Centre de services au montant de 182 197.35 \$ taxes incluses à l'entrepreneur SM Construction inc. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

## **12. VARIA OUVERT**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

NIL

32-02-21

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h46.

---

Denis Benoît  
Maire

---

Karine Lussier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Denis Benoît